Extrait des délibérations de la séance régulière du conseil de la municipalité de Béarn, tenue à 19 h 30 à la salle Fleur de Lys, au 28, 2e Rue Nord à Béarn, le lundi 12 décembre 2022.

Présences :
M. Luc Lalonde, maire
Mme Sonia Beauregard, conseillère
Mme Céline Lepage, conseillère
M. Luc Turcotte, conseiller
M. Daniel Parent, conseiller
M. Mario Ouellet, conseiller
M Rock Arpin, conseiller

Autres présences:
Mme Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière adjointe
Mme Lynda Gaudet, directrice générale et greffière-trésorière

---

Résolution no: 2022-12-268

494-Règlement sur les clapets

Adoption du règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction no 263

Considérant que ce conseil désire adopter un règlement obligeant l'installation des protections contre les dégâts d'eau;

Considérant que l'adoption de ce règlement nécessite une modifier au règlement de construction no 263;

Considérant que l'avis de motion a été donné à la séance du 24 octobre 2022;

Considérant que le premier projet de règlement a été déposé à la séance du 14 novembre 2022;

Considérant que l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 12 décembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Luc Turcotte et résolu d'adopter le règlement 494 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction numéro 263.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

Copie certifiée conforme
ce 19 décembre 2022

Lynda Gaudet, g.m.a.
Greffière.-très./dir.-gén.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.